



Conseil économique et social

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la division féminine du Conseil général des ministères mondiaux de l'église méthodiste unie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

La division féminine du Conseil général des ministères mondiaux de l'église méthodiste unie est la plus importante organisation confessionnelle de femmes aux États-Unis, avec 800 000 membres qui se livrent à des campagnes de sensibilisation, forment des responsables, dispensent une éducation, assurent des services et apportent une assistance judiciaire aux femmes, aux enfants et aux jeunes. Notre lutte pour la défense des droits des femmes inclue la participation à la décennie des Nations Unies pour la femme 1976–1985, à la Conférence de Nairobi de 1985, à celle de Beijing et à toutes les réunions ultérieures de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Nous avons travaillé en partenariat avec des organisations communautaires dans plus d'une centaine de pays pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation des responsables, de l'émancipation économique, des moyens de subsistance, de la santé, des droits des migrants et de la violence à l'égard des femmes.

La mise en œuvre du Programme d'action de Beijing doit non seulement porter sur les 12 domaines critiques mais également sur des questions nouvelles. Il est indispensable qu'avant d'adopter un quelconque programme de développement pour l'après-2015 l'engagement à l'égard du Programme d'action de Beijing soit renouvelé.

Nous confirmons également que des progrès ont été accomplis grâce au document issu de Femmes 2000 (Beijing+5). Les États y ont reconnu qu'il n'existait pas de « femme » ou de « fille » au sens générique et que des facteurs tels que la race, la classe, l'ethnicité, le statut national et d'autres identités déterminent les choix des femmes et leur capacité à faire valoir leurs droits. Nous nous efforçons de faire ressortir les manières dont des femmes très différentes subissent les effets d'oppressions multiples et d'agir sur les politiques ayant une incidence marginale sur les femmes et les filles. Beijing+5 reconnaît le rôle que joue la politique macro-économique dans l'atteinte aux droits économiques et sociaux des femmes.

Nous sommes préoccupés par l'état des droits fondamentaux des femmes, compte tenu particulièrement des inégalités existant au plan économique dans le monde, du changement climatique, du militarisme accru, des guerres des ressources et de la migration mondiale. Nous appuyons les efforts tendant à accélérer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et à définir le programme pour l'après-2015 ainsi qu'une série d'objectifs universels en matière de développement durable. Ce programme ne peut être réalisé dans le cadre des structures mondiales actuelles qui ont concentré le pouvoir économique et sapé la démocratie. Les résultats obtenus en faveur de l'égalité des femmes et de la défense de leurs droits au niveau local sont balayés par la crise économique mondiale, par les hausses des prix des combustibles ou des aliments, par les sécheresses ou les tempêtes qui détruisent les récoltes ou bien par les conflits militaires qui provoquent le déplacement de millions de personnes. Si l'on ne corrige pas les déséquilibres des pouvoirs aux niveaux mondial et national ainsi que leur cause, les efforts déployés pour promouvoir les droits des femmes ou atteindre les objectifs de développement risquent de devenir futiles.

Pauvreté

Malgré les progrès accomplis, le fossé se creuse entre les plus riches et les plus pauvres au sein des nations comme entre les pays en raison de l'appel du profit qui l'emporte sur l'intérêt pour l'humain et la nature. Les femmes et les filles sont victimes d'une manière disproportionnée de politiques telles que les programmes d'austérité qui profitent à un petit nombre au détriment des services publics essentiels, en comptant sur le travail non rémunéré des femmes pauvres pour combler les lacunes. L'effet durable de la récession qu'a connue le monde en 2008 par suite du manque de réglementation dans le secteur financier des États-Unis, s'est traduit pour des millions de femmes par la perte de leurs maisons, de leurs moyens de subsistance et par la dégradation de leur santé.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indique que 60 % des personnes qui ont faim dans le monde sont des femmes et dans de nombreux pays les femmes n'ont guère de droits en matière d'héritage ni de propriété foncière ou immobilière. Les femmes représentent les deux tiers des 774 millions d'analphabètes dans le monde. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture indique que 171 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté grâce à l'alphabétisation. Les pauvres, les handicapés, les populations rurales, les minorités ethniques, les personnes âgées et les migrants subissent un impact disproportionné. La guerre, la violence et le changement climatique bouleversent les communautés, les familles et les sources d'alimentation et d'approvisionnement en eau et les progrès vers un accès institutionnel sont faibles.

Violence à l'égard des femmes

Beijing a mis l'accent sur le droit qu'ont les femmes d'échapper à la violence mais 20 ans plus tard la violence s'est accrue. La violence à l'égard des femmes n'est pas juste le fait d'individus, elle est structurelle et omniprésente, souvent aggravée par l'État à cause du militarisme ambiant, des politiques appliquées et de l'impunité qui règne. L'État doit favoriser et assurer la protection des femmes contre la violence. Dans les pays en développement, les femmes font valoir que lorsqu'un type de violence régresse, un autre s'intensifie. La discrimination sexiste persistante est une des causes profondes de cette violence. Dans les camps de réfugiés ou dans le contexte de la reconstruction après un conflit les femmes courent un risque particulier. Celles qui cherchent à échapper aux catastrophes naturelles ou économiques sont également en danger. Il est nécessaire de prévoir pour les groupes marginalisés des mesures de protection spécifiques en cas de guerres, de catastrophes naturelles, de mainmises sur les ressources et de crises économiques, notamment pour les très pauvres, les personnes âgées, les femmes rurales, les femmes migrantes. Le trajet dangereux que les femmes ont à faire entre leur maison et des lieux de déplacement provisoire, la protection pratiquement inexistante dans les camps de réfugiés et les distances qu'elles parcourent pour trouver du bois de chauffage et d'autres denrées essentielles contribuent à accroître les risques de violence.

Éducation

Malgré l'objectif fixé par le Programme d'action de Beijing, les femmes et les filles continuent d'avoir un accès insuffisant à l'éducation. Dans de nombreux pays

en développement, la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire reste un objectif lointain. Le défaut d'éducation aggrave encore l'inégalité dont les femmes souffrent en matière de débouchés économiques. Il reste essentiel de dispenser une éducation de qualité qui apporte la connaissance et les compétences nécessaires pour obtenir un emploi décent si l'on veut que les femmes progressent dans la société et au plan du développement socio-économique. La sécurité à l'école continue d'être un défi à relever. Nos partenaires locaux dans les pays en développement indiquent que les filles ne vont pas à l'école ou abandonnent leurs études pour des questions de sécurité. Les guerres, le militarisme, la mainmise sur les ressources, les catastrophes naturelles et la migration compromettent les possibilités d'éducation offertes aux filles.

Environnement

L'extraction des ressources, la production et la consommation non durables des marchandises ainsi que la création de déchets sont à l'origine de l'insécurité climatique qui porte préjudice à la vie des femmes et à leurs moyens de subsistance, ce qui a pour effet de mettre en péril le Programme d'action de Beijing et les objectifs en matière de développement. L'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère doit cesser si l'on veut mener à bien le Programme d'action de Beijing. Selon l'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le carbone dans l'atmosphère a augmenté de 2,2 % par an depuis 10 ans. Le changement climatique ne fait qu'appauvrir ceux qui sont déjà pauvres en nuisant à la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau, en créant des conditions néfastes en matière de santé et d'assainissement et souvent en contraignant ces populations à la migration. L'effet sur les communautés de couleur est disproportionné. Les industries extractives, la production et les déchets se trouvent souvent situés dans des zones économiquement défavorisées où l'émission de toxines environnementales dans l'air, le sol et l'eau porte préjudice à la santé des femmes, à leur bien-être et à leurs droits fondamentaux.

Justice économique

Trente ans de mondialisation économique ont abouti à l'établissement de régimes commerciaux inégaux, à la mise en place d'économies exportatrices vulnérables, à la volatilité des flux de capitaux, à l'absence de droits syndicaux, à des politiques fiscales régressives, à des coupes dans les services sociaux, à un rôle croissant des entreprises dans la politique des pouvoirs publics, à des guerres des ressources et à une détérioration de l'environnement. Les femmes se trouvent confrontées à des situations professionnelles plus précaires, souvent hors du secteur structuré et des millions d'entre elles sont contraintes de migrer pour chercher du travail. Les migrantes sans-papiers sont souvent privées de toute protection ou aide juridique, notamment de tout recours contre la violence ou les abus sur le lieu de travail. Le travail au foyer et les soins que les femmes dispensent aux personnes, bien que d'une importance vitale, sont généralement non rémunérés ou mal rémunérés et ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales.

Recommandations

- Hiérarchiser les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing et s'attaquer aux nouvelles questions liées au changement climatique, à la migration, aux guerres des ressources, à la concentration du pouvoir des

entreprises et à l'inégalité économique. Mettre en exergue l'obligation faite à l'État de permettre aux femmes d'exercer leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits économiques, sociaux et culturels.

- Promouvoir, défendre et protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles en cas de crises humanitaires, économiques, politiques et climatiques, en reconnaissant les réalités particulières qui s'attachent aux groupes vulnérables de femmes et de filles.
- Aller au-delà des objectifs minimalistes consistant à éliminer l'extrême pauvreté en s'attaquant aux injustices structurelles grâce à des politiques macro-économiques, fiscales et commerciales efficaces et équitables. Dispenser aux femmes et aux filles une éducation de qualité et leur procurer un travail décent.
- Tenir les entreprises transnationales pour responsables des violations des droits de l'homme et des pratiques fondées sur l'exploitation. Soutenir les mécanismes juridiques et réglementaires à tous les niveaux.
- Augmenter la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux de la société.
- Reconnaître le rôle essentiel que les organisations de femmes de la société civile et les communautés locales jouent dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme d'action de Beijing et les faire participer à tous les niveaux.
- Les États doivent financer intégralement le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et lui donner les moyens de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques de développement à l'échelle mondiale.
- Inciter les hommes et les garçons à jouer un rôle actif dans l'instauration de l'égalité entre les sexes et la promotion des femmes.
- Élaborer et mettre en œuvre un traité solide et juridiquement contraignant lors de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015 et donner la priorité à la participation des femmes aux négociations du traité. Remettre en cause le rôle des entreprises dans l'établissement des politiques climatiques, éviter des systèmes qui continuent de privatiser la terre et de la considérer comme une marchandise dans le souci de moins utiliser de combustibles carbonés et d'éviter les fausses « alternatives énergétiques » telles que le « charbon propre » .
- Promouvoir un développement fondé sur les droits de l'homme et des objectifs de développement durable, qui, en plus de l'objectif consacré aux questions de genre, prescrivent dans tous les objectifs l'égalité entre les sexes et le respect des droits fondamentaux des femmes.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte d'établir un partenariat avec l'ONU lors du processus d'examen « Beijing +20 » et dans le cadre des négociations sur le Programme de développement pour l'après 2015. La déclaration et le Programme d'action de Beijing constituent une base solide sur laquelle fonder le respect des droits des femmes dans le monde et demandent à être mis en œuvre.